

Assistant(e) Expertise bâtiment (Visioconférences + E-learning)

DURÉE

7,25000 jours (soit 58 heures)

PRIX

1 850 € par participant

Soit 2 220 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne désirant assister un Expert en amiable, assurance, judiciaire.

PRÉREQUIS

Après examen du dossier (CV, motivation et exposé du projet professionnel) et entretien

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender le vocabulaire et les techniques de construction des bâtiments (Gros-oeuvre et Second-oeuvre)
- Participer à l'analyse des demandes d'expertises en bâtiments
- Identifier des cadres et des objectifs d'expertises
- Structurer des déroulements de missions d'expertises
- Préparer et participer à l'organisation des missions d'expertises en bâtiments
- Suivre des missions d'expertises en bâtiments
- Respecter strictement les règles déontologiques la neutralité et le principe de contradiction
- Collecter et sélectionner des données, participer à l'analyse des résultats de contrôles et d'investigations
- Réaliser l'ensemble des tests, des prélèvements et/ou des mesures nécessaires
- Rédiger des pré-rapports et des rapports d'expertises en bâtiments
- Identifier des possibilités d'arbitrages

**PROGRAMME**

- Vocabulaire et technique de construction des bâtiments (gros-oeuvre)
- Vocabulaire et technique de construction des bâtiments (second-oeuvre)
- Réception de travaux
- Pathologies de la construction
- Chronologie et processus des opérations d'expertise
- Le principe du contradictoire



- OPALEXE
- Taxation
- Responsabilité civile, pénale et administrative
- Comprendre l'assurance et ses acteurs
- Les caractéristiques du contrat d'assurance
- Convention IRSI
- Convention IRSA
- Assurance catastrophes naturelles CAT NAT
- Rédaction d'un rapport d'expertise

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**

Formation également dispensée en mixte (**modules en salle + modules en distanciel**)

